



**Motions votées à l'unanimité de la section  
le 7 avril 2004**

**Première motion : faut-il réformer les mathématiques ?**

La section 01 s'associe à la volonté que manifeste aujourd'hui le milieu scientifique de réformer l'ensemble du dispositif de recherche en France, afin d'en améliorer le fonctionnement. Elle rappelle que deux principes de base doivent présider simultanément à toute démarche réformatrice :

- cerner les dysfonctionnements et proposer les solutions les mieux appropriées pour y remédier
- préserver ce qui fonctionne à la satisfaction de tous les acteurs.

La section 01 rappelle que la communauté mathématique, au-delà de ses réussites scientifiques, a entrepris, sur la durée, une politique de structuration exemplaire où CNRS et Université collaborent dans le sens d'une vivification constante du tissu de recherche.

Elle demande à tous les responsables du débat actuel de se pencher sur ses modes de fonctionnement, de les comprendre, de les prendre en exemple lorsque cela leur semble approprié et, quelles que soient les solutions préconisées, de veiller à ce qu'elles permettent la pérennité d'un mode de fonctionnement auquel est profondément attachée la totalité d'une communauté scientifique de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

La communauté des mathématiciens comprendrait mal que l'amélioration ou la survie de la recherche scientifique française passe par la déstabilisation d'une de ses branches les plus vivaces.

**Deuxième motion : le projet de réforme**

Si certaines des dispositions du projet présenté par Gérard Mégie et Bernard Larroutou nous semblent aller dans le bon sens, nous exprimons notre inquiétude et notre incompréhension concernant d'autres aspects du projet :

- S'il faut renforcer le dialogue direct des instances de direction du CNRS avec les régions, on ne voit pas pourquoi cela devrait se faire au détriment de la gestion disciplinaire des laboratoires.

- Le projet proposé ne nous semble pas tenir suffisamment compte des spécificités disciplinaires. La recherche ne peut être gérée ou organisée de la même manière en mathématiques, physique, chimie, dans le domaine des sciences de la vie ou des sciences humaines. Même s'il s'agit d'un scientifique de haut niveau, il nous semble improbable qu'un directeur inter-régional unique puisse apprécier ces spécificités de manière assez différenciée et efficace.
- La section exprime les plus grandes réserves quant à la pertinence du cadre régional pour la gestion de la recherche scientifique. Il est inimaginable de briser les liens scientifiques étroits entre les laboratoires et les départements qui en suivent et en comprennent le fonctionnement et l'évolution.

### **Troisième motion : le statut des chercheurs**

La section réaffirme son attachement au statut de chercheur fonctionnaire et permanent, seul à même

- de permettre à un chercheur d'avoir la liberté de ses thèmes et la possibilité d'un investissement dans la durée
- et de stabiliser en France les meilleurs de nos chercheurs, en particulier les jeunes, mais aussi les moins jeunes, face à une concurrence internationale de plus en plus agressive.

### **Quatrième motion : le Comité National**

Il évalue les unités et les chercheurs, ce qui lui permet d'avoir une vue d'ensemble de la discipline et de ses équilibres et d'évaluer la politique scientifique. C'est pourquoi il est important que ce soit le Comité National qui

- examine les demandes de délégations déposées par les enseignants-chercheurs
- examine les demandes de promotion des chercheurs
- fonctionnant en jury, assure les recrutements.

L'examen des délégations par une instance qui ne serait pas nationale et représentative ouvrirait la voie à toutes les dérives éthiques.

L'équilibre actuel entre membres élus et membres nommés dans la section 01 nous a semblé fonctionner de façon satisfaisante, sans doute parce que les membres nommés ont été proposés par une direction scientifique proche de la discipline et clairement identifiée par la communauté.

Enfin, il n'est pas imaginable qu'une instance puisse fonctionner sans avoir élu son président.